



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE  
ORANGE



L'égalité professionnelle hommes-femmes a toujours été au cœur des priorités et des préoccupations de la **CFDT**. Elle a été souvent à l'origine d'avancées décisives sur cette question, qui ont transformé définitivement notre société toute entière.

La Loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a définitivement ancré dans la Constitution le principe de l'«égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives». La **CFDT** a choisi d'aller encore plus loin en inscrivant au sein de l'article 1 de ses statuts la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

Date symbolique, en 1992, l'élection de Nicole Notat au poste de secrétaire générale montre l'ouverture de la **CFDT** en matière d'égalité professionnelle puisqu'elle devient la première femme à diriger une organisation syndicale en France.

Plus récemment en 2018, en instaurant une parité stricte au Bureau National au sein de la Commission Exécutive au Congrès de Rennes, la **CFDT** fait preuve de sa forte implication dans ce domaine.

Pendant la crise sanitaire (covid 19), la **CFDT** a insufflé une profonde réflexion et des propositions novatrices pour combattre la dévalorisation salariale des femmes.

Les travailleuses de première ligne (hôtesses de caisse, aides à domicile, personnels de santé...) sont celles qui ont le plus violemment subi les conséquences de la crise sanitaire. Partant de ce constat, la **CFDT** a organisé de nombreux temps d'échanges et débats afin d'inciter notamment les gouvernements à s'engager en faveur d'un système économique qui partage la valeur plus équitablement entre les femmes et les hommes, et se place d'avantage au service de l'humain.

Pour la **CFDT**, il était primordial que la crise sanitaire n'accentue pas la dégradation de la situation économique des femmes. Au contraire, cette crise devait être un levier afin que les politiques de relance économique intègrent la question de l'égalité professionnelle et puisse permettre de lutter contre la précarité des femmes.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'est donc pas un slogan pour la **CFDT**, mais une exigence démocratique. Elle n'a de cesse de porter des revendications et des réflexions continues sur ce sujet, car beaucoup d'inégalités demeurent non résolues.

Actuellement en France, seulement 20% des plus hauts postes dans les entreprises et les administrations, y compris aux instances dirigeantes, sont occupés par des femmes.

**La CFDT revendique l'instauration de quotas pour lutter contre les « plafonds de verre ».**

La **CFDT** déplore que le projet actuel concernant les retraites creuse les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Cette réforme pénalise, en effet, de nombreuses femmes, par la non-prise en compte de facteurs décisifs dans leur carrière, tels que l'écart de promotions ou la non prise en compte des congés liés à la maternité...

**Demain reste encore à inventer.  
La CFDT s'y emploie au quotidien avec vous !**



CFDT Orange  
Espace adhérents  
[Cfdt-orange.org](http://Cfdt-orange.org)

Pour nous écrire : [com-nat.cfdt@orange.com](mailto:com-nat.cfdt@orange.com)



LinkedIn



YouTube

Pour vous abonner à nos newsletters, je clique !